

Guide d'appui aux réservistes destiné à | L'EMPLOYEUR



LES RÉSERVISTES... UNE VALEUR SÛRE
www.clfc.forces.gc.ca





GUIDE D'APPUI AUX RÉSERVISTES DESTINÉ À L'EMPLOYEUR

Il y a peut-être, dans votre organisme ou votre entreprise, des gens qui peuvent vous être encore plus utiles que vous ne le croyiez : les réservistes des Forces canadiennes.



QUI SONT LES RÉSERVISTES ?

Les réservistes sont des civils qui sont à votre service. En servant leur pays, ils sont bien sûr à votre service au sens large, mais ils le sont également parce qu'on les trouve parmi vos employés ou vos étudiants : ce sont des commis de bureau, des agents d'information, des membres du personnel d'entretien, des gestionnaires intermédiaires ou des cadres supérieurs. Pour les établissements d'enseignement, il n'est pas sans intérêt de savoir qu'à peu près 30 % des 26 000 réservistes canadiens sont des étudiants.

Les réservistes ont un grade dans les Forces canadiennes et sont formés pour accomplir des tâches qui vous sont peut-être peu familières. Parfois, leur rôle militaire ressemble au travail qu'ils accomplissent pour vous. Parfois aussi, vous seriez étonné de voir la différence entre les deux. Ils peuvent creuser une tranchée, effectuer un quart de passerelle en mer ou agir comme auxiliaires médicaux. Leur grade peut être aussi bien celui de soldat dans l'Armée de terre que celui de capitaine de frégate. Certains ont été déployés dans des zones opérationnelles. Plusieurs sont des leaders - certains ont même commandé de grosses unités.

Les réservistes ont acquis la confiance en soi, l'ordre, la discipline, l'esprit d'initiative et l'art du commandement. On leur a enseigné l'organisation personnelle et le travail d'équipe. On leur a fait comprendre aussi qu'il y a parfois des choses plus importantes que soi-même. Ils sont motivés et surtout, ils sont loyaux : ils sont loyaux envers l'équipe, le groupe et l'organisation.

Et ils sont vos employés.

EN QUOI LES ACTIVITÉS DES RÉSERVISTES ME CONCERNENT-ELLES ?

Peut-être beaucoup. C'est à vous de décider dans quelle mesure vous voulez tirer parti de la formation de vos employés réservistes. Ils pourraient vous être plus utiles que vous ne le pensez. En apprenant à les connaître, vous vous rendrez peut-être compte que vous disposez de ressources insoupçonnées. Le gestionnaire intermédiaire auquel vous envisagez d'accorder une promotion est peut-être déjà un officier supérieur dans la Réserve et en sait peut-être déjà beaucoup sur l'art de diriger. Il vous serait plus facile de choisir un chef d'équipe si vous saviez que l'un de vos candidats est sergent et a douze années d'expérience dans la Réserve de l'Armée de terre, y compris une affectation dans une zone de danger. Et ainsi de suite.

Concilier ses engagements dans le monde civil (y compris vos attentes) avec ses engagements dans les Forces canadiennes représente parfois un défi pour le réserviste. Heureusement, la plupart du temps, ils y arrivent assez bien. Mais parfois, ils peuvent avoir besoin d'un coup de pouce de votre part pour les encourager et maintenir leur enthousiasme.

On a enseigné aux réservistes l'organisation personnelle et le travail d'équipe.

Les réservistes peuvent avoir besoin d'un coup de pouce de votre part pour les encourager afin de maintenir leur enthousiasme.

Les réservistes ont la chance de recevoir de l'entraînement qui peut être très avantageux pour vous.

IL DOIT BIEN Y AVOIR UNE CLAUSE CACHÉE QUELQUE PART ?

Pas vraiment, sauf que le réserviste vous demandera peut-être de vous montrer flexible à l'occasion. Il n'hésitera pas à prolonger sa journée de travail pour vous. Mais, les soirs où il devra s'entraîner avec la Réserve, il lui sera plus difficile de le faire. De plus, une fois par année environ, il vous demandera peut-être une période de congé pour son service militaire. Est-ce trop demander ? Habituellement, c'est acceptable. Et il y a une autre raison d'être compréhensif : si vous trouvez le réserviste loyal envers vous actuellement, imaginez ce que sera sa loyauté si vous l'appuyez.

QU'AI-JE À Y GAGNER ?

Votre employé ou étudiant réserviste a appris à suivre les ordres et, dans bien des cas, a appris également l'art de diriger. Il sait comment faire passer les intérêts de l'équipe avant les siens. Il est loyal envers les chefs qui ne craignent pas de prendre les rênes et il est susceptible de posséder des compétences professionnelles que vous ignorez. Parmi vos autres employés, combien répondraient à cette description ? Donc, qu'avez-vous à y gagner ? Peut-être beaucoup. Plus votre personnel comptera de réservistes, plus vous serez gagnant. Et si vous prévoyez engager de nouveaux employés, vous devriez peut-être songer à ce que vous gagnerez en engageant un réserviste.

ALORS, QU'ATTENDEZ-VOUS DE MOI ?

Vous n'avez pas besoin de remuer ciel et terre. Si vous êtes une entreprise ou un organisme, il suffira de deux semaines de congé sans solde une fois par année ou tous les deux ans et il suffira d'éviter les heures supplémentaires les jours d'exercice militaire en soirée. Exceptionnellement, les tâches militaires de certains réservistes peuvent exiger davantage de temps, mais c'est assez peu fréquent. Quoi qu'il en soit, vous en seriez informé bien à l'avance et vous auriez la liberté de décider si vous pouvez vous permettre de libérer l'employé pour ses activités militaires.

Si vous êtes enseignant, nous vous demandons de faire preuve d'une certaine souplesse à l'occasion, en ce qui concerne les horaires de cours et d'examen de l'étudiant réserviste.

Depuis septembre 2006, le gouvernement fédéral, les dix provinces et le Yukon ont adopté des lois sur la protection de l'emploi des réservistes. Tous les réservistes s'absentent sans salaire, mais les employeurs sont libres de leur donner une rémunération d'appoint pour compenser la différence entre leur solde et leur rémunération dans le civil. Consultez le guide intitulé « Emploi des réservistes – La législation sur la protection de l'emploi des réservistes et vous », sur le site Web du Conseil de liaison des Forces canadiennes (CLFC), au <http://www.cffc-clfc.forces.gc.ca/jpl-lse/index-fra.asp>. Il est possible de télécharger une copie de la législation à partir du site Web du CLFC. Vous y trouverez également des versions abrégées des dispositions de la législation.

ET QUE FONT CES RÉSERVISTES, AU JUSTE ?

Les réservistes sont loin de se tourner les pouces. La plupart du temps, ils suivent leur formation au sein de leur unité militaire, dans leur ville ou leur communauté. De temps en temps, ils reçoivent de la formation professionnelle ou militaire dans une base. Il leur arrive même d'acquiescer de l'expérience sur le terrain ou en mer. Ce sont des militaires de l'Armée de terre, de la Force aérienne et de la Marine qui servent bien leur pays. Ils sont souvent intégrés à des unités de la Force régulière. Certains d'entre eux patrouillent le long des côtes à temps plein, tandis que d'autres sont affectés en Afghanistan ou ailleurs dans le monde.

Sur un total d'environ 90 000 hommes et femmes servant dans les Forces canadiennes, à peu près le tiers sont des réservistes, soit approximativement 26 000. La contribution de ces membres de l'Armée de terre, de la Marine et de la Force aérienne est considérée comme essentielle pour répondre aux besoins du pays en matière de défense. La plupart des réservistes sont dans l'Armée de terre. Leur effectif est suivi en importance par celui de la Réserve navale et de la Réserve aérienne. Les autres réservistes sont rattachés aux services de santé ou aux services juridiques ou encore ils font partie du Cadre des instructeurs de cadets.

ENEZ LES VOIR EN ACTION

Si vous pouvez vous libérer quelques jours, ou même alors quelques heures, nous serions ravis de vous montrer les réservistes à l'œuvre sur le terrain. Nous vous emmènerons dans une base aérienne. Nous vous emmènerons sur le terrain pour voir de vos propres yeux ce que font les soldats canadiens. Nous vous emmènerons même en mer à bord d'un navire de la Marine canadienne. Vous pourrez observer les réservistes en action. Vous verrez l'équipement sophistiqué qu'ils utilisent. Vous serez fier d'eux. Composez le **1-800-567-9908** pour obtenir plus de renseignements ou écrivez-nous à l'adresse suivante :

Conseil de liaison des Forces canadiennes

Quartier général de la Défense nationale
101, promenade du Colonel By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

www.clfc.forces.gc.ca | clfc@forces.gc.ca

LE CONSEIL DE LIAISON DES FORCES CANADIENNES

Le Conseil de liaison des Forces canadiennes (CLFC) est un groupe de gens d'affaires civils de partout au Canada qui consacre volontairement temps et énergie à promouvoir la Première réserve en insistant sur les avantages que procurent la formation et l'expérience des réservistes au milieu de travail civil. Ils offrent également un appui aux réservistes et aux unités de réserve sur des questions liées à l'appui des employeurs. Un réseau de réservistes d'expérience aide le Conseil à mettre en œuvre ses programmes. Les membres du Conseil croient qu'en appuyant les réservistes, vous disposerez d'une main-d'œuvre mieux formée et aux capacités accrues, tout en aidant le pays à s'acquiescer de ses engagements en matière de défense. C'est avantageux pour tout le monde.

La contribution de ces membres de l'Armée de terre, de la Marine et de la Force aérienne est considérée comme essentielle pour répondre aux besoins du pays en matière de défense.

C'est avantageux pour tout le monde.

**Le site web
du Conseil de
liaison des Forces
canadiennes est au
www.cffc.forces.gc.ca**

D'AUTRES MOYENS DE DONNER UN COUP DE POUCE

En plus d'accorder aux employés ou aux étudiants le temps qu'il leur faut pour leur formation militaire dans la Réserve, il y a aussi d'autres moyens de donner un coup de pouce aux réservistes.

Embauche de réservistes. Autant il est avantageux de faire preuve de souplesse envers les employés réservistes, autant il est avantageux d'embaucher d'autres réservistes. Autrement dit, à titre d'employeur, vous avez intérêt à rechercher les candidats qui ont, dans leur CV, de l'expérience de réserviste.

Déclaration d'appui. Vous pouvez signer une déclaration d'appui et nous la transmettre pour indiquer au milieu des affaires que vous attachez une grande valeur à la contribution des réservistes, tant dans votre entreprise ou votre organisme qu'au sein de la société en général.

Intégration des congés pour activités militaires à la politique sur les ressources humaines. Vous pouvez envoyer un signal clair au monde des affaires, au monde de l'enseignement et à vos employés réservistes actuels et futurs : vous avez une politique qui tient compte officiellement de la nécessité d'accorder des congés pour activités militaires. Vous serez gagnant; c'est garanti.

Vous trouverez plus de renseignements au site web du Conseil de liaison des Forces canadiennes au www.cffc.forces.gc.ca. Vous profiterez d'une situation « donnant-donnant ».

